

Commission des Relations internationales et des
Questions européennes, des Affaires générales et du
Règlement, de l'Informatique, contrôle des
communications des membres du Gouvernement et des
dépenses électorales du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2013-2014

15 OCTOBRE 2013

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 15 OCTOBRE 2013

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (Article 81 du règlement)	3
1.1	Question de Mme Julie de Grootte à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée « Avis du secteur sur l'accord de coopération relatif à la Charte associative et suite des travaux »	3
1.2	Question de M. Michel de Lamotte à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée « Forum mondial de la langue française à Liège en 2015 »	4
1.3	Question de M. Yves Reinkin à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée « Contribution de la Fédération Wallonie-Bruxelles au Fonds international pour la diversité culturelle »	5
2	Ordre des travaux	6

Présidence de M. Diallo, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 15 h 40.*

M. le président. – Mesdames, messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Questions orales (Article 81 du règlement)

1.1 Question de Mme Julie de Grootte à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée « Avis du secteur sur l'accord de coopération relatif à la Charte associative et suite des travaux »

Mme Julie de Grootte (cdH). – Le 4 juin dernier, je m'étais jointe à l'interpellation d'un de mes collègues au sujet de la Charte associative. Ce dossier nous aura tenus en haleine durant toute cette législature. Son aboutissement est capital pour mon groupe. Sans refaire tout l'historique de cette charte, je voudrais rappeler les dernières étapes annoncées avant la finalisation de l'accord de coopération entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne et la Commission communautaire française (Cocof).

Début juin, vous annonciez que l'accord avait été rédigé avec l'aide d'un cabinet d'avocats et que vous attendiez l'avis de l'inspection des Finances de la Fédération et de la Région wallonne. L'inspection des Finances de la Cocof avait déjà remis son avis. Une consultation du secteur devait être organisée pendant un mois. L'avis du conseil d'État devait encore être demandé. La période de consultation du secteur associatif touche à sa fin. Ce secteur soutient la démarche attendue et vitale pour la reconnaissance des principes qui l'unissent aux pouvoirs publics. Néanmoins, à la lecture des avis, certaines questions restent posées et des modifications s'imposent. D'après le secteur associatif, la Charte a été traduite de façon imparfaite dans l'accord de coopération. Je vous donne quelques exemples. Pour commencer, son champ d'application est restrictif puisque les associations du secteur socioculturel sont exclues. Ensuite, l'accord amène à préconiser « systématiquement » le modèle de négociation tripartite alors que le dialogue social interne n'est pas tripartite. De plus, la liberté de structuration et de coordination est supprimée. Enfin, il faut préciser dans l'accord le droit de recours prévu dans la Charte.

En cette fin de législature, comment prendre en compte ces différents avis ? Comment envoyer un message fort au secteur associatif et répondre à leurs attentes ?

L'esprit et l'ambition de la Charte ne doivent pas être dénaturés dans l'accord de coopération. La complémentarité entre les pouvoirs publics et le secteur associatif doit être renforcée au bénéfice d'une organisation sociétale collective.

C'est la philosophie que nous avons toujours défendue, déjà avec le pacte associatif cher à Philippe Maystadt.

Monsieur le ministre-président, avez-vous reçu les avis de l'inspection des Finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne ? Si oui, quel est leur contenu ? Quelles associations ont-elles remis un avis ? Quelle est votre marge de manœuvre pour prendre ces avis en considération ? Comment seront-ils présentés en concertation ? Quel est le calendrier pour la suite : avis du Conseil d'État, adoption au gouvernement et discussion au parlement ?

La Charte associative fait souvent sourire. Ce document nous semble pourtant fondamental par l'équilibre qu'il propose dans le rôle des pouvoirs publics vis-à-vis du monde associatif.

M. Rudy Demotte, ministre-président. – Vous le soulignez à raison, un historique de ce dossier n'est plus nécessaire. Nous avons tous en mémoire les évolutions récentes de ce dossier juridiquement complexe et qui nous tient tous à cœur.

L'avis de l'inspection des Finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles nous est parvenu. L'inspection des Finances demande une meilleure coordination juridique du texte. Elle souhaite également une clarification des articles relatifs aux recours. Nous avons déjà décidé de tenir compte de ces remarques mais nous attendons encore l'avis de la Région wallonne.

Nous avons déjà reçu les avis du Centre bruxellois d'action interculturelle, d'Inter-Environnement-Bruxelles, de Lire et Écrire, du Mouvement ouvrier chrétien (MOC), des Mutualités socialistes, des Mutualités chrétiennes, de l'Union des entreprises à profit social (Unipso), de la Confédération des organisations de jeunesse, du Conseil de la jeunesse catholique, de la Fédération bruxelloise des Organisations d'insertion socio-professionnelle et d'économie sociale d'insertion, du Conseil des Femmes francophones de Belgique et du Secrétariat général de l'enseignement catholique (Segec). Le comité de pilotage a indiqué qu'il tiendrait compte des avis, même remis hors délai.

Quant à notre marge de manœuvre, le comité de pilotage de la Charte associative composé de l'ensemble des cabinets ministériels wallons, de la Fédération, de la Cocof, s'est réuni le 4 octobre dernier. Il a analysé les avis rendus par les asso-

ciations ainsi que les remarques formulées par le groupe de travail de l'administration. Ce comité a la volonté d'intégrer le mieux possible les propositions.

De nouvelles réunions du comité de pilotage sont prévues dans le courant du mois d'octobre afin de finaliser la rédaction de l'accord. La prochaine réunion tripartite des gouvernements devra ensuite proposer le texte de l'accord de coopération ainsi modifié au Conseil d'État. C'est l'étape essentielle vers l'aboutissement de ce dossier auquel nous tenons tous.

Mme Julie de Grootte (cdH). – Vous faites donc preuve d'une certaine ouverture afin que les avis soient pris en considération. J'en ai lu quelques-uns. C'est la philosophie de l'équilibre entre pouvoirs publics et monde associatif qui pose question. Prendra-t-on dès lors vraiment en compte les différentes remarques? Collera-t-on davantage à la charte à laquelle tout le monde a souscrit? Derrière les mots se cachent en effet de nombreux concepts sociétaux.

1.2 Question de M. Michel de Lamotte à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée « Forum mondial de la langue française à Liège en 2015 »

M. Michel de Lamotte (cdH). – Le premier Forum mondial de la langue française s'est tenu à Québec en juillet 2012. Il a été organisé par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) en collaboration avec le gouvernement du Québec. L'objectif de ce forum est de permettre à la société civile et aux jeunes des cinq continents de réfléchir et de débattre de l'avenir de la langue française et de la diversité linguistique dans la mondialisation économique, politique et culturelle. Au terme du forum, des priorités sont retenues par l'ensemble des participants. Elles nourrissent ensuite les travaux des sommets de la Francophonie grâce à un suivi assuré par l'OIF.

Après Québec, Liège sera la deuxième ville à accueillir le Forum mondial de la langue française, en juillet 2015. La candidature de Liège déposée par la Fédération Wallonie-Bruxelles a été validée le 28 juin dernier par le Conseil permanent de la Francophonie à la suite d'une. Durant une semaine, près de deux mille participants de la société civile en provenance de cent quatre pays se rassembleront à Liège pour débattre mais aussi pour se rencontrer dans une ambiance festive grâce à des activités culturelles en tous genres.

Il s'agit d'une importante opportunité pour la Ville de Liège mais également pour l'ensemble

de la Fédération Wallonie-Bruxelles de se faire connaître et de rayonner au cœur de la francophonie. C'est pourquoi je souhaite vous poser quelques questions, monsieur le ministre-président, sur son organisation et à son financement. Où en sont les contacts pris par notre Fédération avec la Ville de Liège et l'OIF? Un comité d'accompagnement a-t-il été créé? Quel sera le rôle de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans l'organisation de cet événement? Comment les coûts de ces manifestations seront-ils répartis?

Enfin, ce forum est l'occasion de montrer notre attachement particulier à la francophonie et de jouer un rôle de premier plan en y insufflant un contenu qui nous est cher. Je pense notamment à la liberté de la presse, à une éducation de qualité pour tous et à la diversité culturelle. Dans ce contexte, quelle stratégie adopterez-vous pour renforcer le rôle de la francophonie sur la scène internationale? Des thèmes et des sous-thèmes ont-ils déjà été proposés pour ce forum?

M. Rudy Demotte, ministre-président. – Le forum est un événement d'importance. Les contacts entre Wallonie-Bruxelles international (WBI) et l'OIF ont été amorcés depuis la session du Conseil permanent du 26 juin 2013. Par la suite, très rapidement, une première réunion technique a été organisée entre les services de l'OIF, l'Agence wallonne à l'exportation (Awex) et le WBI au siège de l'OIF à Paris. Elle a porté sur les volets opérationnels, et non sur les contenus. Elle visait d'abord à analyser les dispositifs de la première édition du forum à Québec et à tenter de les adapter à nos réalités. Nous avons pu ébaucher la première phase opérationnelle, étudier les lieux, la structure d'organisation, le budget, la communication, les bases de données, le phasage, la programmation et le ciblage des participants.

Parallèlement, des contacts sont entretenus par Wallonie-Bruxelles international et par la direction de la stratégie et du développement de la Ville de Liège. La Fédération Wallonie-Bruxelles, en qualité de membre de l'OIF, a donc déposé un acte de candidature par le biais de WBI. Par ailleurs, WBI veut susciter des partenariats, cherche à réunir des moyens budgétaires et à mettre sur pied un commissariat général du forum, tout en restant un relais institutionnel permanent avec l'OIF au sein de ses instances.

Le budget prévu, à savoir cinq millions d'euros, est important. L'estimation a été établie au regard de la première édition. Les options de financement sont WBI, l'AWEX, l'OIF et du sponsoring. Quant aux thèmes envisagés, il me revient que ce forum se veut original et novateur, en of-

frant aux jeunes du monde entier et aux citoyens l'opportunité de s'exprimer. L'accent sera mis sur l'économie créative, les jeunes entreprises, les projets de partenariat d'entreprises et l'apport majeur des entreprises au développement des pays du Sud. Par ailleurs, la Wallonie vient d'être reconnue par la Commission européenne comme district européen de la créativité.

Si tout se passe bien, Liège devrait accueillir ces jeunes, avec la chaleur et la conviction que l'on nous connaît, dans un cadre professionnel, afin d'encore mieux inscrire notre espace sur la carte du monde, notamment le monde de l'économie créative et numérique.

Cela se fera en parfaite adéquation avec l'OIF et nous contribuerons de la sorte à renforcer la langue française comme porteuse de valeurs universelles et d'échanges, ainsi que de nouvelles activités liées à cette langue.

Nous sommes face à un défi et nous nous y préparons avec détermination.

M. Michel de Lamotte (cdH). – Monsieur le ministre-président, vous avez exprimé la hauteur du défi en termes de contenu, d'organisation et de financement. Il s'agit d'un challenge important, comme l'avait été celui de Québec.

J'ai pris bonne note des premiers éléments débattus lors de la réunion. Je crois qu'il faudrait donner plus de place à la dimension culturelle dans ce forum. Vous avez mentionné l'économie créative, les nouvelles technologies, etc. Tout cela peut évidemment servir à l'économie mais je suis convaincu qu'il faut aussi mettre l'accent sur la culture et les valeurs communes de la francophonie.

J'ai bien compris que nous n'en étions qu'au début et qu'il faudra finaliser un certain nombre d'actions. À cet égard, nous aimerions être régulièrement informés de l'état d'avancement des travaux, savoir s'il y aura un comité d'accompagnement et si la Ville sera consultée, et être informés de la manière dont vont s'organiser les relations entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, WBI, l'Awex et l'OIF.

1.3 Question de M. Yves Reinkin à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée « Contribution de la Fédération Wallonie-Bruxelles au Fonds international pour la diversité culturelle »

M. Yves Reinkin (ECOLO). – Monsieur le ministre-président, je tiens à évoquer avec vous la diversité culturelle et, plus spécifiquement, la

contribution de la Fédération Wallonie-Bruxelles au Fonds international pour la diversité culturelle.

Voici trois mois, nous étions à Abidjan, où siégeait l'assemblée parlementaire de la Francophonie. À cette occasion, les parlementaires représentant leur pays ou leur région au sein de la Francophonie ont adopté une résolution que leur avait soumise la commission de l'Éducation, de la Communication et des Affaires culturelles – où j'ai l'honneur de représenter notre Communauté – exhortant les gouvernements des pays parties à la Convention à verser leur contribution annuelle au financement du Fonds international pour la diversité culturelle, contribution dont il est souhaité que le montant soit égal ou supérieur à un pour cent de leur contribution au budget de l'Unesco.

Dès que le fonds a été opérationnel, alors que la Belgique n'avait pas encore ratifié la Convention sur la diversité culturelle, la Fédération Wallonie-Bruxelles a fait le choix d'y contribuer immédiatement à concurrence de cinquante mille euros par an durant trois ans.

L'utilisation de ces montants s'est par la suite révélée insatisfaisante. Nous avons donc décidé à l'époque de ne plus investir dans le fonds pendant deux ans. L'usage des ressources financières disponibles semble à nouveau correct et le fonds refait appel à des contributions.

Notre pays a fini par ratifier le texte le 9 août dernier. N'est-il pas impératif que nous contribuions à nouveau à ce fonds, même en cette période de disette budgétaire ? Je rappelle l'importance stratégique et politique de cette convention et de notre contribution, d'autant plus qu'il apparaît que nos amis néerlandophones, autrefois réticents, ont récemment décidé d'y souscrire à hauteur de 40 000 euros.

Quelle position allons prendre par rapport à ce fonds ? Si nous décidons de l'alimenter, à concurrence de quel montant ?

M. Rudy Demotte, ministre-président. – La Fédération Wallonie-Bruxelles a été la première entité de ce pays à signer et ratifier la Convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la vie culturelle. En 2006, nous avons fait de cette convention notre cheval de bataille dans les instances de la Francophonie, avant même que l'Unesco n'ait entamé des débats approfondis sur le sujet. Je me réjouis qu'après toutes ces années d'attente, l'ensemble des autorités de notre pays ait ratifié le texte.

Si la Belgique n'était pas jusqu'à présent membre à part entière du FIDC, la Wallonie a payé sa contribution à hauteur de 50 000 euros par an

pendant trois ans, de 2007 à 2009. Le fonctionnement du fonds n'était cependant pas optimal puisqu'il n'y avait pas de contribution volontaire des États membres. Par ailleurs, les procédures de sélection étaient quelque peu opaques, faute de critères objectifs.

Pour ces raisons, nous nous sommes abstenus de verser notre contribution à partir de 2010. À la suite de l'évaluation du fonds en décembre 2012, de nouvelles propositions d'orientation ont été retenues. Sur la base de l'orientation révisée de l'utilisation des ressources du FIDC adoptée en juin 2013, le comité intergouvernemental de la Conférence des parties à la convention de l'Unesco devait élaborer un plan d'action. Ce plan est annoncé pour décembre 2013.

Conscients de l'importance du Fonds international pour la diversité culturelle dans les pays du Sud et à la lumière de son évolution – ratification de la convention, nouveau mode de fonctionnement du fonds – nous devons envisager la réactivation de la convention.

En effet, l'objectif de ce fonds est de promouvoir le développement durable et la diminution de la pauvreté dans les pays en développement grâce au soutien de projets favorisant l'émergence de secteurs culturels dynamiques. Cette aide peut prendre différentes formes comme une assistance juridique, technique ou financière. En attendant, nous portons une attention particulière à la coopération Sud-Sud et au caractère durable des projets.

Ce fonds finance actuellement 61 projets dans quarante pays, en voie de développement pour l'essentiel, pour un montant de 3 900 000 dollars.

La Wallonie et la Région de Bruxelles-Capitale renforceront également leur engagement bilatéral en versant une contribution au Fonds international pour la diversité culturelle dans la mesure où plusieurs projets sont réalisés dans certains pays prioritaires du Sud.

Je confirme donc que tous ces éléments justi-

fient un nouvel investissement de la Wallonie et de la Région de Bruxelles-Capitale dans ce fonds. Je m'engage à le faire à hauteur des montants qui avaient été négociés à l'origine, c'est à dire avant le triple versement de 50 000 euros déjà effectué et que nous reprendrions à partir de l'année prochaine.

M. Yves Reinkin (ECOLO). – Monsieur le ministre-président, je m'empresse de l'annoncer la bonne nouvelle. Ce choix n'est pas neutre et il porte sur une somme importante à l'heure actuelle où certains peuvent penser qu'il faut conserver 50 000 euros pour d'autres actions en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour moi, ceci représente un enjeu capital pour le développement de nos liens avec les pays du Sud. Vous avez évoqué plusieurs projets ; maintenant que la gestion du Fonds international pour la diversité culturelle est devenue plus transparente et que nous assistons à l'application d'un plan d'action précis, il est souhaitable de soutenir ce fonds et d'en garantir la pérennité.

2 Ordre des travaux

M. le président. – L'interpellation de Mme Françoise Bertieaux à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée « Trajectoire budgétaire du gouvernement » est retirée.

Les questions adressées à par Mme Julie de Grootte intitulée « Transfert de compétences des maisons de justice » et par M. Stéphane Hazée intitulée « Mise en œuvre de la circulaire du 5 décembre 2008 relative au marché des services juridiques de conseil et de représentation devant les juridictions-versement vers une finalisation de la procédure et une attribution du marché ? » sont reportées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 16 h 10.*